

DÉLIBÉRATION N°2020-21_29 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 1^{er} décembre 2020

5. Désignation de représentants du conseil d'administration au sein des conseils de services communs et de la commission de formation permanente

5.7 Désignation de représentants élus des personnels à la fondation FC'INNOV

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36
Membres en exercice : 36
Quorum : 18

Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34

VU les statuts de la fondation partenariale FRANCHE-COMTE'INNOV (FC'INNOV) du 13 mars 2018

La fondation partenariale FC'INNOV, personne morale de droit privé dotée de la personnalité juridique, créée le 27 juin 2013 pour une durée initiale de cinq ans, a été prorogée sans durée déterminée le 27 juin 2018.

D'après l'article 6 de ses statuts, la fondation est administrée par un conseil d'administration de 17 membres répartis en deux collèges, dont le collège des membres Fondateurs comprenant « deux membres désignés par le conseil d'administration de l'université parmi les représentants élus des personnels au sein de ce conseil ».

La durée de mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration de FC'INNOV est de 3 ans renouvelables, conformément à l'article 6 de ses statuts.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, deux représentants élus des personnels pour une durée de 3 ans.

M. Antoine PERASSO et Mme Céline REYLE se présentent pour siéger à la fondation FC'INNOV.

À l'issue du vote secret réalisé via l'outil LimeSurvey, les résultats sont les suivants :

	Nombre de voix	Vote blanc	Ne prend pas part au vote
M. Antoine PERASSO	26	8	0
Mme Céline REYLE	26		



Les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation de M. Antoine PERASSO et Mme Céline REYLE pour siéger à la fondation FC'INNOV.

Besançon, le 7 décembre 2020

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services




Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

